

COMMUNE NOUVELLE DE BEAUVALLON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MARS 2018

Séance de l'an deux mil dix-huit, le cinq mars à 20 heures 00,

le Conseil Municipal de la commune nouvelle de BEAUVALLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Andéol-le-Château, salle Van Gogh, sous la présidence de Monsieur GOUGNE Yves, Maire.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Conseillers présents à la séance : 37

Conseillers votants à la séance : 41

Nombre de procurations : 4

Date de la Convocation : 27 février 2018

Date d'affichage : 15 mars 2018

Membres présents : M. GOUGNE Yves, Mme TRIBOLLET Françoise, M. VILLARD Gabriel, Mme BROTTET Michèle, M. MONTET André, M. ROUSSIER Jean-Louis, Mme CHARLES Marie-Noëlle, Mme FALLONE Frédérique, M. FRANCE Vincent, M. GARNIER Didier, M. HERVIER Guy, Mme NUNES Marie-Jeanne, Mme PEILLON Dominique, M. SANGARAMA Laurent, Mme BESSON Christiane, M. BONNAFOUS Jean-Luc, Mme DRUELLE Madeleine, M. DUGAS-VIALLIS Olivier, Mme FABRE Laure, M. FAURAT Gérard, Mme FONTAINE Carole, Mme GAZET Catherine, M. GUILLEMAUT Olivier, M. JIMENEZ Joseph, Mme LIOGIER Monique, M. MONTET André, Mme MOURIER Véronique, Mme NICOLAY Stéphanie, M. PERRIN Thierry, Mme PINGON Colette, M. PINGON François, M. PITAUD Jérôme, M. REYNAUD Pascal, M. RHZIOUAL BERRADA Khalid, Mme ROMAN Marie, M. TOSOLINI Louis, Mme VINCENOT Julie.

Conseillers absents excusés : Mme BAROUDI Françoise, Mme LAURENT Marie-Agnès, M. MORELLON Louis-Pierre, Mme PARDONCHE Christine, Mme PENDUFF Anne, M. PEYRON Patrick, M. TEDESCHI Franck.

Procurations : Mme BAROUDI Françoise à M. RHZIOUAL BERRADA Khalid, M. MORELLON Louis-Pierre à M. MONTET André, Mme PARDONCHE Christine à Mme VINCENOT Julie, M. TEDESCHI Franck à M. SANGARAMA Laurent.

Secrétaire : Madame CHARLES Marie-Noëlle.

Ouverture de séance à 20H00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enregistrement sonore de la séance qui sera utilisé comme procès-verbal.

Le compte rendu du conseil municipal du 05 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-019

OBJET : Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de débattre et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2018.

Le rapport, qui est joint au présent compte rendu, a pour but de présenter au conseil municipal les grandes orientations financières et la politique budgétaire de la commune en précédant le vote du budget de l'exercice. Il favorise l'information, il permet le débat et facilite les décisions en déterminant les priorités et les évolutions financières de la collectivité.

Il précise certains points particuliers de gestion comme la dette communale, l'impact des politiques sur les évolutions des dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les recettes attendues.

Ce rapport est consultable en mairie et dans les mairies annexes.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'orientation budgétaire 2018.

DÉLIBÉRATION 2018-020

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2018 (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'accessibilité de la Maison de Santé et l'accessibilité de l'école publique de Saint-Andéol-le-château.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par la loi de finances pour 2011, est réservée à des communes qui répondent à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale. Les communes nouvelles sont, de droit, éligibles à la DETR si les communes historiques qui les composent y étaient éligibles, ce qui est le cas de Beauvallon.

Dans le cadre de cette subvention, il est proposé de soumettre deux dossiers complémentaires à la délibération 2018-009. Pour chaque projet, le seuil maximal de dépenses subventionnées au titre de la DETR s'élève à 475 000 € H.T. Le taux de subvention prévisionnel appliqué à ce montant est de 45 à 60 %.

1. Accessibilité de la Maison de Santé de Beauvallon :

La commune de Beauvallon souhaite engager un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur son territoire. Dans un contexte de désertification médicale, ce projet a pour objectif de permettre d'accueillir au sein de la commune des professionnels de santé pour satisfaire les besoins croissants de la population et retrouver la proximité des soins.

Ce projet prévoit à terme une antenne principale à Saint-Andéol-le-Château car la commune dispose des locaux permettant d'engager les travaux rapidement et des permanences à Saint-Jean-de-Touslas et Chassagny.

Il convient de compléter le chiffrage des travaux liés à l'accessibilité et aux annexes de Chassagny et de Saint-Jean-de-Touslas. Le besoin complémentaire est estimé à 110 000 € H.T.

Taux de subvention : 60%

Subvention demandée : 66 000€ (110 000*60/100).

2. Accessibilité de l'extension et aménagement de l'école publique du village de Saint-Andéol-le-Château :

Le bâtiment actuel abrite les salles de classes maternelles et élémentaires. Les locaux sont insuffisants pour faire face à l'arrivée de nouvelles familles et au renouvellement de population, depuis la rentrée 2016, il a fallu ajouter l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Ce projet vise à répondre aux besoins actuels et futurs de nos habitants. Un besoin complémentaire lié à l'accessibilité est identifié pour un montant de 140 000 € H.T.

Dépenses subventionnables : 475 000 € H.T.

Taux de subvention : 60%

Subvention demandée : 84 000 € (140 000*60/100)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces projets d'investissement et d'accepter de solliciter les services de l'Etat dans le cadre des demandes de subvention au titre de la Dotation DETR 2018 pour les travaux suivants :

- Accessibilité de la Maison de Santé de Beauvallon.
- Accessibilité de l'extension et aménagement de l'école publique du village de Saint-Andéol-le-Château.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à faire les demandes de subvention au titre de la DETR 2018, en complément à la délibération 2018-009, pour l'accessibilité de la Maison de Santé et pour l'accessibilité de l'école publique de Saint-Andéol-le-château et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

DÉLIBÉRATION 2018-021

OBJET : Demande de subvention au titre de la FSIL 2018 (Fonds de soutien à l'investissement public local) pour l'accessibilité de la Maison de Santé et l'accessibilité de l'école publique de Saint-Andéol-le-château.

Depuis 2016, l'État a mis en place le fonds pour soutenir l'investissement public local. Toutes les communes sont éligibles, avec une priorité donnée à la transition énergétique et à la croissance verte.

1- Accessibilité de la Maison de Santé de Beauvallon :

La commune de Beauvallon souhaite engager un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur son territoire. Dans un contexte de désertification médicale, ce projet a pour objectif de permettre d'accueillir au sein de la commune des professionnels de santé pour satisfaire les besoins croissants de la population et retrouver la proximité des soins.

Ce projet prévoit à terme une antenne principale à Saint-Andéol-le-Château car la commune dispose des locaux permettant d'engager les travaux rapidement et des permanences à Saint-Jean-de-Touslas et Chassagny.

Il convient de compléter le chiffrage des travaux liés à l'accessibilité et aux annexes de Chassagny et de Saint-Jean-de-Touslas. Le besoin complémentaire est estimé à 110 000€ HT.

2- Accessibilité de l'extension et aménagement de l'école publique du village de Saint-Andéol-le-Château :

Le bâtiment actuel abrite les salles des classes maternelles et des classes élémentaires. Les locaux sont insuffisants pour faire face à l'arrivée de nouvelles familles et au renouvellement de population, depuis la rentrée 2016, il a fallu ajouter l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Ce projet vise à répondre aux besoins actuels et futurs de nos habitants. Un besoin complémentaire lié à l'accessibilité est identifié pour un montant de 140 000€ HT.

En complément à la délibération 2018-010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces projets d'investissement et d'accepter de solliciter les services de l'Etat dans le cadre des demandes de subvention au titre du (Fonds de soutien à l'investissement public local 2018) FSIL pour les travaux suivants :

- Accessibilité de la Maison de Santé de Beauvallon :

Le montant prévisionnel des travaux liés à l'accessibilité est évalué à 110 000 euros H.T.

- Accessibilité de l'extension et aménagement de l'école publique du village de Saint-Andéol-le-Château :

Le montant prévisionnel des travaux liés à l'accessibilité est évalué à 140 000 euros H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à faire les demandes de subvention au titre du FSIL 2018 en complément à la délibération 2018-010, pour l'accessibilité de la Maison de Santé et pour l'accessibilité de l'école publique de Saint-Andéol-le-château et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

DÉLIBÉRATION 2018-022

OBJET : Désignation du correspondant défense de la commune de Beauvallon.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense pour la commune de Beauvallon parmi les membres du conseil municipal. Ce dernier aura une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Il sera le destinataire d'une information régulière et il sera également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Vu la proposition de Monsieur le maire de désigner Madame Marie-Jeanne NUNES comme correspondant défense.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Jeanne NUNES comme correspondant défense de la commune de Beauvallon.

DÉLIBÉRATION 2018-023

OBJET : Election des représentants titulaires et suppléants au sein du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC).

Monsieur le maire explique qu'en application de l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à représenter la commune de Beauvallon au sein du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC).

Il appartient donc au conseil municipal de procéder à l'élection par vote à main levée des représentants titulaires et suppléants désignés à cette fonction.

Se présentent :

- Représentant titulaire : Monsieur Didier GARNIER.
- Représentant suppléant : Monsieur Louis TOSOLINI.

Sont proclamés :

- Représentant titulaire au S.R.D.C. : Monsieur Didier GARNIER avec 39 voix.
- Représentant suppléant au S.R.D.C. : Monsieur Louis TOSOLINI avec 39 voix.

Le conseil municipal après avoir voté, à 39 voix pour et 2 abstentions, a proclamé représentant titulaire Monsieur Didier GARNIER et représentant suppléant Monsieur Louis TOSOLINI au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC).

Agenda :

Les dates de réunion (ci-dessous) sont différentes de celles annoncées lors du Conseil Municipal :

- Le 19/03/2018 à 18h30 : Commission Ressources Humaines à Chassagny.
- Le 19/03/2018 à 20h00 : Bureau Exécutif à Chassagny.
- Le 26/03/2018 à 20h00 : Commission générale à Saint-Andéol-le-Château.
- Le 04/04/2018 à 20h00 : Réunion du C.C.A.S. à Saint-Andéol-le-Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Prochain conseil municipal le mardi 03 avril 2018 à 20h00 à la Salle Van Gogh.

Le Maire
Yves GOUGNE



La secrétaire de séance
Mme Marie-Noëlle CHARLES



